



## Différence salariale

-----  
Par Movro44

Madame, Monsieur,

J'écris aujourd'hui en ayant une question sur ma rémunération.

J'ai été dans une entreprise pendant 8 jours de travaux (8 jours travaillé).  
J'ai constaté une différence salariale sur le montant versé par l'employeur entre moi et un ami.

Je précise, que nous étions tout les deux nouveau dans l'entreprise, nous n'y avons jamais été auparavant.  
Nous étions aux mêmes horaires ET au même poste constamment sur la MÊME ligne. Or, il y a 180? de différence sur le montant donné par l'employeur.

Mes cotisations sont d'ailleurs plus importante que la personne alors que j'ai perçu un salaire plus petit.

Je précise la situation, nous sommes tout les deux étudiants. Petite précision également, je ne sais pas s'il y a un rapport, mais j'ai une déclaration d'auto entrepreneur très récente. Cependant, je n'ai pas encore fait ma première déclaration, donc en soit 0? de déclaré pour l'instant.

Merci de votre réponse !

-----  
Par kang74

Bonjour

S'il y a une différence de cotisation, cela peut expliquer facilement la différence sur le net à payer .  
Est ce qu'il y a une différence sur le salaire brut ?

Sans voir les fiches de paie, difficile de se prononcer sur la différence au niveau des cotisations .  
L'égalité de traitement n'empêche pas une différenciation salariale .  
Et dans le contexte on ne sait même pas s'il y en a une .

Expérience, diplôme, qualité et quantité du travail, âge, lieu de résidence, handicap etc ...  
Bref beaucoup de paramètres peuvent influencer sur la rémunération de deux salariés qui ont le même poste, la même ancienneté .

-----  
Par Movro44

Bonjour, oui il y a une différence sur le revenu brut.

Sinon, nous avons le même âge, aucuns handicap, les mêmes études.

Cordialement

-----  
Par kang74

Il faut voir TOUS les paramètres.  
Vous pouvez prendre rdv a l inspection du travail avec les deux fiches de paie et les deux contrats  
M enfin si vos cotisations sont plus élevées cela laisse penser que vous n êtes pas dans la même situation.  
Ce n est pas l employeur qui décide des cotisations

-----  
Par Movro44

D'accord, je vous remercie.

-----  
Par jpgroussard

Bonjour,  
dans un avion personne ne paye le même prix.  
Cdt